



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

PROJET DE DELIBERATION N° DEL2026-033 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - CONSTITUTION ET DESIGNATION DES MEMBRES

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	32	33

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 01 avril 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nassera HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, M. Romain DUFAUD, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGI-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

Absents non excusés : M. William COURCINOUX, M. Mathieu BONNET

Procurations : Mme Annie MEYNARD donne pouvoir à M. Alain OUDARD

Secrétaire de séance : Monsieur Alain OUDARD

En application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT »), les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission examine notamment les rapports annuels des délégataires de services publics locaux et les bilans annuels des services publics exploités en régie dotés de l'autonomie financière. Elle donne également un avis sur les projets de délégation de service public et informe les usagers sur la gestion des services publics locaux.

Cette commission, présidée par le maire, ou son représentant, comprend des membres du conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par le conseil municipal.



Il est proposé de fixer à 9 le nombre de membres de la CCSP, dont 7 membres du conseil municipal et 2 représentants des usagers.

Par ailleurs, en application du dernier alinéa de l'article L. 1413-1 du CGCT, et afin d'assurer l'efficacité du fonctionnement des services municipaux, il est proposé que le conseil municipal charge le Maire de saisir lui-même la commission.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1413-1.

Considérant la nécessité de créer une commission consultative des services publics locaux et de procéder à la désignation de ses membres,

APRÈS en avoir délibéré, DÉCIDE,

Article 1 : de créer une commission consultative des services Publics Locaux, présidée par Monsieur le Maire, ou son représentant, composée de 9 membres, dont 7 membres du conseil municipal (et de suppléants en nombre égal) et 2 représentants des usagers (et de suppléant en nombre égal).

Article 2 : de désigner les 7 membres du conseil municipal membres titulaires et suppléants de la commission consultative des services publics locaux dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, comme suit :

Membres titulaires :

- Mme Florence CHAMBON
- M. Thierry OLIVIER
- Mme Valérie BASIN
- Mme Marie LEGARS-LAVAURE
- Mme Céline DOUSSOT-MOREL
- M. Roman WIEVIORKA
- M. Christian MONTAGARD

Membres suppléants :

- M. Nicolas VALIENTE
- M. Denis SERRE
- M. Philippe ROUX
- M. Eric BRUXELLE
- Mme Sabine PLANEILLE
- Mme Amélie GHIGOT
- Mme Sandra DELAVAL

Article 3 : de désigner les 2 représentants des usagers membres titulaires et suppléants de la commission consultative des services publics locaux comme suit :

Pour l'association : SADE

Le titulaire est : M. Pierre COGNOLATO

Le suppléant est : M. Dominique CATERINI

Pour l'association : Le centre social et culturel la Cigarette

Le titulaire est : M. Bruno LAVAURE

Le suppléant est : Mme Josette HYACINTHE

Article 4 : de charger Monsieur le Maire, ou son représentant, par délégation, de saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 07 avril 2026

Monsieur Alain OUDARD
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 08 avril 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.